



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnels d'insertion et de probation

Question écrite n° 97742

## Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la mobilisation des personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). L'administration pénitentiaire constitue la 3e force de sécurité publique en France et ses missions ont énormément évolué depuis sa création. Notamment, la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 qui reconnaît que la prévention de la récidive érige l'insertion et la réinsertion parmi ses priorités, au-delà de la simple notion de sécurité. Malgré cette reconnaissance, ces personnels exercent aujourd'hui dans des conditions difficiles : surcroît de travail, nouvelles missions permettant de prévenir la radicalisation, etc. Ces SPIP ont le sentiment aujourd'hui d'être des acteurs des réformes pénales et attendent la reconnaissance statutaire légitime des personnels de l'administration pénitentiaire. Ils souhaitent que des négociations soient ouvertes les concernant dans le cadre des réformes statutaires historiques engagées par l'administration pénitentiaire, puisqu'ils sont aujourd'hui le support principal de l'exécution des peines. C'est pourquoi il lui demande de lui faire part des intentions du Gouvernement pour permettre une plus grande reconnaissance de leurs missions.

## Texte de la réponse

Le 22 juillet dernier, les organisations composant une intersyndicale (CGT-Insertion, SNEPAP-FSU, CFDT Interco) ainsi que l'UFAP-UNSa Justice ont signé avec le Garde des Sceaux un relevé de conclusions qui vient mettre un terme à leur mouvement social et apporte des réponses aux 5 revendications majeures portées par la filière. 1) La suppression de la préaffectation a été confirmée et les détails de son organisation ont été détaillés. Tout sera mis en œuvre pour l'accomplissement de cette décision qui souligne l'importance de la formation des personnels et l'attachement à son accomplissement dans les meilleures conditions possibles. 2) Concernant les évolutions statutaires obtenues, elles me paraissent absolument déterminantes : -les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) passeront de la catégorie B à la catégorie A à l'horizon 2018 en se greffant à la réforme de la filière sociale sans pour autant être fondue dans cette dernière. -A cet égard, le principe de la surindiciation est conservé, témoignage absolu de cette spécificité -pour les directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP), une avancée statutaire et symbolique tout à fait déterminante a été obtenue puisqu'ils bénéficieront d'une grille spécifique avec une surindiciation sur certains échelons afin de conserver l'écart existant avec les CPIP, un grade à accès fonctionnel et l'accès à la hors échelle B pour certains emplois à forte responsabilité. Un protocole, dont les modalités seront discutées dès septembre, formalisera cette démarche. 3) Concernant le volet indemnitaire, l'IFO et de l'IFPIP seront revalorisés, respectivement de 40 et 70% à compter du 1er avril 2017. 4) Quant à la question de la retraite des personnels de la filière insertion et probation anciens assistants de service social (ASS), des dérogations ont déjà été octroyées. Dans la continuité, un dispositif concerté avec le service des retraites de l'Etat sera présenté d'ici la fin de l'année. 5) Enfin, 100 recrutements supplémentaires pour l'année 2017 viendront s'ajouter à la base des 100 déjà octroyés pour parvenir aux 1000 emplois décidés en 2013. Au final, de 2013 à 2018, la filière aura recruté 1100 personnes, ce qui est absolument considérable. Dans le même temps, les efforts budgétaires consentis sur la période 2014-2017 sont eux aussi conséquents et méritent d'être rappelés -le budget de fonctionnement aura cru de 31% -et le budget total de

104% si l'on intègre les sommes versées dans le cadre des PLAT 1 et 2. Il revient désormais aux discussions budgétaires pour 2017 de confirmer les choix opérés par le Gouvernement.

## Données clés

**Auteur** : [M. Guy Delcourt](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 97742

**Rubrique** : Système pénitentiaire

**Ministère interrogé** : Justice

**Ministère attributaire** : Justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [12 juillet 2016](#), page 6529

**Réponse publiée au JO le** : [23 août 2016](#), page 7569